

## Compte-rendu de la réunion du Comité du 27 Avril 2014

*Présents : G. ANEDDA, C. BAN, J. BARON, S. BATAILLARD, P. BIENMULLER,  
A. CHOIGNARD, JP. CORVEC (correspondant Est Républicain).  
G. DACOSTA, A. GALLIOT, D. JEANNEY, D. KUDELKA, D. LUTTENAUER,  
B. PERROTTEY, J. POULETTE, Y. TOCHOT.*

*Absents excusés : D. BONGARDEN, J. VALET.*

### ORDRE DU JOUR

- Le mot du Président.
- Nettoyage des rives du Doubs et du ruisseau le « Bié »
- Assèchement des Barrages.
- Sauvegarde de poissons (Pêche électrique).
- Stationnement le long du canal (chemin de halage).
- Pêche à 1 ligne dans le Doubs (Sté non réciprocity).
- Point sur la vente de cartes de pêche.
- Rétribution Fédération.
- Futurs alevinages.
- Questions diverses.

## **1. Mot du Président :**

Le Président Yves Tochot prend la parole pour accueillir et remercier les membres du Comité présents et en particulier Mr Alain GALLIOT de Saint Maurice Colombier qui s'est joint à nous. Il est coopté à la majorité et fait partie désormais de notre Comité. Il aura pour mission principale la formation des jeunes élèves dans les écoles de la CC3C aux loisirs de la pêche ; sujet qui lui tient à cœur.

Egalement Mr Jean-Pierre CORVEC (correspondant Est Républicain) qui a souhaité être notre « correspondant photographe » attiré, afin de pouvoir relater les actions menées par notre AAPPMA. Il accompagnera les membres désignés, lors de la formation des jeunes élèves dans les écoles de la CC3C qui se fera très prochainement.

Le Président énumère ensuite les différents sujets abordés au cours de la réunion.

## **2. Nettoyage des rives du Doubs et du ruisseau « le Bié »:**

1. On peut noter une légère amélioration au niveau du ramassage des déchets cette année. De plus, la présence de jeunes dans l'équipe de nettoyage montre que ceux-ci sont également concernés par la pollution et c'est une grande satisfaction de voir que la jeunesse se préoccupe de ce grave problème !

2. Le 10 Mai prochain, nous poursuivons le nettoyage du ruisseau « le Bié ». Cette matinée sera dédiée essentiellement au nettoyage du ruisseau au centre du village et à l'enlèvement des algues vertes qui recouvrent une bonne partie du ruisseau. Cette opération sera menée avec grand soin afin de ne pas perturber le milieu et les poissons qui s'y trouvent.

3. Une pollution importante s'est développée ; due essentiellement aux déversements des eaux usées dans le ruisseau et aux déchets jetés par certains habitants dans le ruisseau. Ce constat de pollution (développement d'algues vertes et grosse truite retrouvée morte) a été observé par le Garde Fédéral (Thomas POULLEAU) et un courrier sera envoyé par le Président de la Fédération départementale du Doubs à la Mairie de Colombier-Fontaine afin que des actions soient menées rapidement pour mettre fin à cette non-conformité récurrente qui met en péril toute la faune de ce ruisseau. Une rencontre avec Madame le Maire de Colombier a permis de bien cerner le problème et de confirmer les actions à mettre en place !

4. Concernant les branchages déversés dans le ruisseau de « Bié » lors du nettoyage des abords de la voie ferrée par des sous-traitants de R.F.F et suite à notre demande, Monsieur COULON représentant la S.N.C.F ainsi que Mr BARLOGIS (conseiller municipal) sont venus sur place constater en notre présence la nature du problème. Au vu de cette non-conformité, Mr COULON nous a assuré qu'un nettoyage des abords du ruisseau avec enlèvements des encombrants sera fait dans les semaines qui viennent.

5. La S.N.C.F met en garde les propriétaires riverains du ruisseau qui ont de grands arbres sur leur terrain, qu'il y a risque de chute de ces arbres sur les voies ferrées en cas de grand vent, coupant ainsi la circulation des trains. Ces propriétaires s'exposent à des sanctions non négligeables en cas de sinistre. La Mairie contacte les propriétaires pour qu'ils fassent le nécessaire.

## **3. Assèchement des barrages :**

Concernant l'affaire des assèchements en aval du barrage sur le Doubs (barrage Méquillet-Noblot), la DDT et l'ONEMA ont procédé à un rappel à l'exploitant de ses obligations réglementaires. Ceci a semble-t-il porté ses fruits. La Fédération nous demande néanmoins de rester vigilant et de nous signaler tout nouvel épisode d'assèchement (date, heure, photos,...). Chaque jour notre Président se rend sur les lieux pour prendre des photos et les transmettre à la Fédération de Pêche pour relevés et actions si besoin.

#### **4. Sauvegarde de poissons :**

Une pêche électrique s'est déroulée au lieu-dit « en Soulce » entre les Beussières et le Chatelot afin de sauver un grand nombre de poisson de l'asphyxie.

La source ne pouvant assurer son débit habituel les poissons se sont retrouvés piégés à l'endroit d'où émerge cette source ne pouvant plus rejoindre la rivière proche.

Environ 150 kg de petite friture ont pu être remis à l'eau.

Un grand merci aux membres participants et à la Fédération pour cette action de sauvetage.

#### **5. Stationnement le long du canal (chemin de halage) :**

V.N.F rappelle qu'il est formellement interdit de stationner le long du chemin de halage avec des véhicules. Certaines personnes ont été rappelées à l'ordre à ce sujet.

L'AAPPMA de Colombier-Fontaine cherche une solution à ce problème afin de trouver des endroits de stationnement avec véhicule non loin des lieux de pêche.

Notre Président Yves TOCHOT a pris contact avec V.N.F pour essayer de trouver un terrain d'entente. VNF laisserait circuler un pêcheur jusqu'à son lieu de pêche afin qu'il y dépose son matériel, mais ensuite celui-ci devra quitter le chemin de halage pour rejoindre un lieu de stationnement autorisé. Il semblerait qu'il y ait d'autres possibilités !

Il a rencontré la responsable « environnement » de la société CASTMETAL Colombier (fonderie) qui possède une parcelle de terrain proche du canal et qui serait disposée à nous permettre de stationner avec des véhicules le long du canal sur cette propriété..

Cette personne doit se renseigner au niveau des assurances de cette société pour voir s'il est possible de satisfaire à cette demande. Un emplacement a déjà été recensé qui permettrait à 3 ou 4 véhicules de stationner.

Une relance de notre part a été faite pas plus tard que Samedi matin 26 Avril où nous avons rencontré la personne qui s'occupe de ce dossier et qui nous assure de faire avancer les choses. A suivre...

#### **6. Pêche à 1 ligne dans le Doubs :**

Une grande discussion s'est engagée sur la pêche à 1 ligne dans le Doubs et dans le Canal pour les pêcheurs venant de tous horizons (y compris de sociétés non réciprocitaires).Le principe veut que ces pêcheurs puissent pêcher dans toutes les rivières et canaux du « DOMAINE PUBLIC » à 1 ligne à condition d'avoir acquitté le timbre CPMA.

Cette question n'étant pas totalement claire pour certains, elle était inscrite au questionnaire de la dernière Assemblée Générale de la Fédération du Doubs qui a eu lieu le 6 Avril 2014 à Vieux-Charmont, et une réponse très claire a été apportée à tous les pêcheurs.

*Réponse : La confusion vient du fait que pour le pêcheur lambda, on considère comme domaine public les cours d'eau navigables... ce qui n'est que partiellement vrai en réalité !*

*Pour remettre les choses au clair, voici la liste des portions publiques, au sens strict, du département :*

- Le Doubs (**navigué ou non, donc en intégralité !**) à partir du pont de la D438 de Voujeaucourt jusqu'au Jura,

- Le Canal du Rhône au Rhin,

- La Canal de Haute-Saône,

- Le lac de Saint-Point, hors zone littorale,

- La Loue en aval du ruisseau de la Croix Blanche (rive gauche) et du pont de la D17E (rive droite) à Arc-et-Senans.

## 7. Point sur le vente de carte de pêche :

### COMPARATIF « VENTE DE CARTE » 2012 / 2013/2014

TYPE DE CARTES	2012	2013	Au 30/04/2014
MAJEURE	78	90	102
MINEURE	7	12	8
FEMME	5	4	5
DECOUVERTE	46	21	8
JOURNALIERE	20	7	0
HEBDOMADAIRE	4	2	0
CARPE NUIT	7	7	10
URNE + EGO	0	4	5
TOTAL	167	147	138

Chiffre 2013 dépassé pour les carte « majeure, nuit et Urne ». Bon présage pour l'année 2014 qui commence bien. Attention toutefois aux cartes « Mineure » qui ont du mal de démarrer !

## 8. Rétribution Fédération :

Notre trésorier Julien BARON fait état des comptes de la Société et souligne le chiffre de la première rétribution de l'année reçue de la Fédération qui s'élève à : 1 857,61 € en date du 16/04/2014. Ce qui nous permet d'avoir sur notre compte courant le somme de 3 122,85 €.

## 9. Futurs alevinages :

Cette année nous avons décidé de poursuivre les alevinages de truites et carpes mais de manière différente. L'alevinage en truites « Fario » ne se fera pas juste avant l'ouverture du 1<sup>er</sup> Mai mais en semaine 23 (1<sup>ère</sup> semaine de Juin) de façon à étaler un peu mieux les alevinages. Peu de truites lâchées en Mars ont été prises d'après notre recensement auprès des pêcheurs et celles de l'année passée non pas donné plus de résultat.

Donc il doit en rester pas mal qui attendent les pêcheurs le jour de l'ouverture du carnassier le 1<sup>er</sup> Mai.

Concernant les carpes, il y aura bien un alevinage qui se fera « à l'unanimité des membres du comité » à l'automne. Actuellement les remontées d'information nous permettent de constater un bon démarrage au niveau des prises de carpe.

Pour exemple Monsieur MURET de Saint- Maurice-Colombier vient de battre un record en pêchant une carpe de 35 livres et 95 cm dans le canal entre Saint-Maurice et Colombier. Aux dernières nouvelles une plus grosse carpe aurait été prise au Doubs aux environs de Longeville !

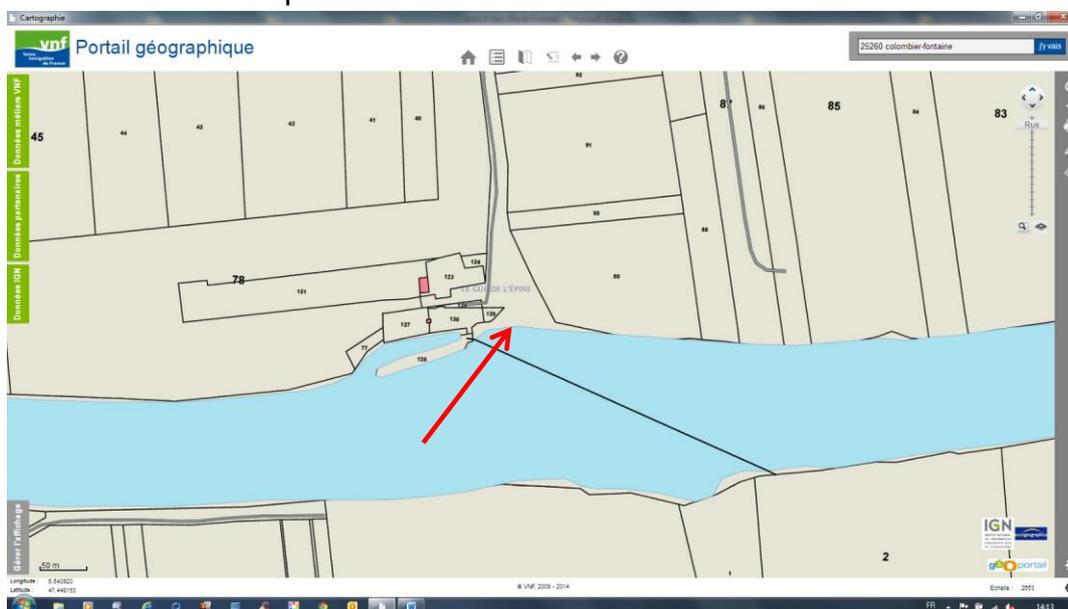
Bravo à ce pêcheur assidu qui ne démerite surtout pas.



## **10. Questions diverses :**

1. **Contrôles Cartes de pêche** : Les contrôles effectués par notre Garde Particulier Sébastien BATAILLARD n'ont pas décelé d'anomalie auprès des personnes contrôlées. « *je vois souvent les mêmes depuis l'ouverture de Mars 2014, mais l'ouverture du carnassier va me permettre de contrôler d'autres pêcheurs que je pourrai les sensibiliser sur la propreté des lieux de pêche et le respect de l'environnement* ». Merci Sébastien pour ton bon travail.

2. **Mise à l'eau** : Un premier devis vient de nous parvenir des Ets DUC et PRENEUF (infrastructures, terrassements etc..) 24 Rue René Girardot, 25400 Audincourt concernant la mise à l'eau du « Gué de l'Épine » aux Beussières permettant aux barques de parcourir une belle distance sur le Doubs . Il s'élève à 10 934,10 €. Ce devis va être transmis à la Fédération pour traitement. D'autres devis sont en attente pour comparaison et exploitation. A noter que VNF nous aiderait (si les travaux ont lieu) à dégager le petit chenal situé à côté du barrage pour pouvoir y faire passer les barques de pêche. La flèche rouge indique l'endroit de la mise à l'eau sur le plan.



A suivre....

3. **Rempoissonnement du Rorbe** : La réponse de la Fédération est sans équivoque, concernant l'alevinage en truitelles dont il est question sur le Rorbe, ce type d'action peut être fortement nuisible à la population de truite déjà en place (concurrence alimentaire, perturbation génétique,...). On sait aujourd'hui que ces alevinages en truitelle n'aboutissent à rien en termes de soutien de population. Ce type de gestion est archaïque et dangereux.

Il est sans doute préférable pour le moment d'analyser plus en profondeur le problème et de ne pas mettre en place des actions qui porteraient préjudice à l'environnement et à la faune de nos ruisseaux.

**Présence d'écrevisses dans le Rorbe** : Le point sur les écrevisses de ce ruisseau est intéressant et à creuser. En espérant que ce soient des écrevisses autochtones, il ne faut néanmoins pas écarter la présence de plans d'eau en amont, vecteurs potentiels d'écrevisses nord-américaines introduites par exemple avec les poissons alevinés. A ce sujet, un contrôle sera fait pour déterminer s'il y a vraiment présence d'écrevisses dans ce ruisseau et quel type.

La Fédération nous contactera prochainement pour réaliser ce contrôle qui ne peut-être fait qu'à la tombée de la nuit (moment où sortent les écrevisses).

4. **Frayères** : Nous rappelons que certains endroits intéressants ont déjà été repérés lors de la dernière visite sur les lieux.

RAPPEL :

1. Le Châtelot : 3 endroits dans la pâture longeant le Doubs, lieu appelé « COURBOT » parcelle n° 248, présentent des creux assez profonds remplis d'eau naturellement pouvant être aménagés en frayères à Brochets en creusant un chenal jusqu'au Doubs dans le sens inverse du courant. Distance du Doubs : environ 130 mètres.

2. Le Châtelot : bras partant du Barrage sur une longueur d'environ 500 mètres en direction du Chatelot rue de la « Tour ». Le reste du bras étant laissé pêchable jusqu'au Doubs sur environ 250 mètres.

Le Président Yves TOCHOT demande à Alain CHOIGNARD (membre du Comité) de vérifier à nouveau en détail les lieux propices à frayères et prendre contact avec Monsieur le Maire du Chatelot pour vérifier sur le cadastre les parcelles concernées.

Informations seront données ensuite à Thomas POULLEAU Garde Fédéral pour engager les actions au niveau de la Fédération de Pêche du Doubs.

5. **Réserves** :

RAPPEL :

1. Le Châtelot : idem que pour la « frayère à Brochet » le bras situé à droite du Barrage en direction du Châtelot sur une longueur d'environ 500 mètres serait mis en réserve. Le reste de sa longueur « environ 250 m » serait laissé pêchable avant de rejoindre le Doubs.

2. Source qui se trouve à proximité du « Moulin de Soulce », depuis son émergence dans le pré, jusqu'au Doubs. Une pêche électrique vient d'y être effectuée.

3. Rappel : Le Bié de Colombier-Fontaine partie depuis sa source jusque devant la Pharmacie, derrière la Mairie.

Conclusions :

Les endroits répertoriés vont faire l'objet d'une étude plus approfondie de la part de la Fédération de Pêche du Doubs et des services concernés pour donner suite à la réalisation possible de ces frayères à Brochets.

Concernant les « Nouvelles Réserves », (le Bié de Colombier-Fontaine étant déjà en réserve), une demande va être transmise aux autorités compétentes pour accord. De nouvelles pancartes « Réserves de Pêche » seront apposées aux endroits indiqués.

Pour ce faire, 12 panneaux « Réserve – Interdiction de Pêcher » seront commandées à la Fédération « Commission Réciprocité » lors de la prochaine réunion à laquelle assisteront Notre Président et notre Trésorier.

Enfin pour info, les demandes de financements pour la conduite des études sur le Bié et le Rorbe ont été déposées auprès des partenaires (Conseil Général et Agence de l'Eau).

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la réunion à 11h00

Le Secrétaire Jacques POULETTE

Le Président Yves TOCHOT



**RAPPEL : Manifestation du 17 Mai 2014 à 14h00 à St Hippolyte pour sauver nos rivières.**

Grande manifestation pour sauver nos rivières  
St Hippolyte le 17 mai à 14h

Conférences dès 9h30

The central image is a collage. The main part shows a person in a white full-body protective suit and a gas mask, standing in a river and holding a large, dark, moss-covered object. To the left, there is a vertical strip of five smaller images: a waterfall, a water tap with water being poured into a glass, a close-up of a fish's mouth, a child in a white hat drinking from a water bottle, and a fish swimming in water.